

Victime d'actes de malveillance et/ou besoin de sécurité sur votre exploitation ?

Le Département de l'Isère agit pour vous :

- avec une aide pouvant aller jusqu'à **15 000 €** pour les préjudices subis
- et une aide jusqu'à **3 200 €** pour l'installation de systèmes de vidéoprotection

Pour plus d'informations :
www.isere.fr/aides-lagriculture

ou contactez-nous au :
04 76 00 33 21
Service Agriculture

isère
LE DÉPARTEMENT